

GRILLE TARIFAIRE 2026

Soumise au vote de l'assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2025

La cotisation adhérent vous donne droit à un ensemble de prestations dites **« offre socle »**.

Cette offre comprend le suivi individuel de santé de vos salariés, les prestations de maintien en emploi et des actions de prévention/aide à l'évaluation de vos risques professionnels.



Le tarif per capita de votre cotisation adhérent



Entreprise de 1-5 salariés : 90,00 € HT Entreprise de 6-20 salariés : 96,00 € HT

Entreprise de 21 et plus : 102,00 € HT

La pénalité d'absence : 50 € HT (visite médicale ou entretien infirmier) Tarif fixé quels que soient :

•Le contrat de travail (CDD ou CDI)

•Le temps de travail

•La catégorie déclarée (SI/SIA/SIR)

Cas particuliers

La facturation intérimaire/saisonnier : 102 €HT par prestation et par salarié



L'affiliation des travailleurs indépendants (artisans, TNS, professions libérales)



Le coût d'une affiliation est de 102 euros par an, pour les indépendants rencontrant des difficultés de santé impactant le maintien de leur activité.

Cette affiliation, facultative, est valable un an et non reconductible tacitement.

Tarif des prestations complémentaires

1000 euros HT/jour d'intervention

Pour toute prestation en dehors de l'offre socle demandée par l'adhérent Sur la base d'un devis et d'une convention de prestation de service